



Prime de Noël : comment en bénéficier ?

Vérfifié le 20 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La prime de Noël est une aide exceptionnelle forfaitaire versée aux personnes qui touchent certains minima sociaux.

En 2021, la prime a été versée les 15 et 16 décembre 2021.

Cas général

La prime de Noël est versée si vous avez perçu pour le mois de novembre 2021 ou pour celui de décembre 2021 une des prestations suivantes :

- Revenu de solidarité active (RSA)
- Prime forfaitaire pour reprise d'activité
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Allocation équivalent retraite (AER)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous percevez le RSA

Le montant de la prime dépend de la composition de votre famille.

Montant 2021 de la prime de Noël

Situation familiale	Si vous vivez seul	Si vous vivez en couple
Sans enfant	152,45 €	228,67 €
1 enfant	228,67 €	274,41 €
2 enfants	274,41 €	320,14 €
3 enfants	335,39 €	381,12 €
4 enfants	396,37 €	442,10 €
Par personne supplémentaire	60,98 €	60,98 €

La prime est versée automatiquement, **vous n'avez aucune démarche à faire**.

Selon votre situation, la prime est versée par la Caf ou votre MSA.

Vous percevez l'ASS ou l'AER ou la prime forfaitaire pour reprise d'activité

Le montant de la prime de Noël est fixe quel que soit le nombre de personnes de votre foyer.

Le montant forfaitaire est égal à 152,45 €.

La prime est versée automatiquement par Pôle emploi, **vous n'avez aucune démarche à faire**.

À Mayotte

La prime de Noël est versée si vous avez perçu pour le mois de novembre 2021 ou pour celui de décembre 2021 une des prestations suivantes :

- Revenu de solidarité active (RSA)
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous percevez le RSA

Le montant de la prime est de 76,22 €.

La prime est versée automatiquement, **vous n'avez aucune démarche à faire** .

Selon votre situation, la prime est versée par la Caf ou votre MSA.

Vous percevez l'ASS

Le montant de la prime est de 76,22 €.

La prime est versée automatiquement par Pôle emploi, **vous n'avez aucune démarche à faire** .

Textes de loi et références

- Décret n°2021-1657 du 15 décembre 2021 portant attribution d'une aide exceptionnelle de fin d'année aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de la prime forfaitaire pour reprise d'activité et de l'AER [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044501203\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044501203)
- Décret n°2021-1656 du 15 décembre 2021 portant attribution d'une aide exceptionnelle de fin d'année spécifique à Mayotte destinée aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044501180\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044501180)